



Comment refuser paiement aux arnaqueurs?

Par **jadeleonne**, le 19/11/2012 à 22:08

Bonsoir tout le monde,

J'ai une petite entreprise et comme je n'ai pas beaucoup de clients, alors j'ai choisi de la vendre au lieu de me mettre en difficulté financière.

Le problème est là : j'ai confié la cession d'entreprise à une agence qui se charge à trouver des acquéreurs pour mon entreprise. Sauf que cette agence n'est pas une agence immobilière mais plutôt une agence de publicité et lors de notre rencontre, ils m'ont réclamé une somme de 6000 euros pour leur "prestation" (annonces sur différents supports), puis encore 14 000 euros 8 jours après la signature de l'acte de vente. Avant de m'engager, je leur expose le problème que je ne peux pas payer ces 6000 euros. L'interlocuteur m'explique donc la possibilité d'étaler le paiement en 3 fois, donc 3 fois 2000 euros. Le premier sera encaissé dès le mandat, le deuxième et le troisième sont notés pour les mois suivants avec toujours une possibilité de décaler les échéances. Et j'ai encore insisté que les deux derniers chèques ne sont pas solvables dans les mois suivants (puisque mon entreprise n'est pas rentable et je ne fais que de perte), et le conseiller a repris le fait que je peux toujours les repousser. Je me suis donc engagée, le premier chèque est encaissé. Bientôt la fin de novembre, et le conseiller m'a rappelé que le deuxième chèque sera bientôt encaissé.

Problèmes essentiels : Le chèque n'est pas encaissable et il est parfaitement au courant. Aucune preuve pour la publication des annonces. Aucun candidat ne m'a été présenté. En gros, aucune nouvelle mis à part qu'ils m'annoncent que les chèques seront encaissés. Je suis donc embêtée.

Et à chaque fois quand je les appelle, limite ils m'agressent en me disant : Madame, pour mettre en vente votre entreprise, il nous faut des frais pour la mise en place. (Oui mais 2000 euros sont déjà encaissés et avec 2000 euros vous en avez pas assez?) Oui mais nous allons vous trouver des acquéreurs, il faut compter minimum 5 mois et nous en sommes seulement au premier mois !! (Oui mais pourquoi encaisser déjà tous les chèques?)

Sincèrement je ne vois pas pourquoi ils peuvent être aussi malveillants et ils savent très bien que je suis en difficulté financière et préfèrent encore m'arnaquer...

Si quelqu'un parmi vous pourra m'aider à trouver une solution, je vous serais reconnaissante !!

Par **lexconsulting**, le 25/11/2012 à 16:46

Bonjour

Il semble que vous vous soyez fait arnaquer par une entreprise privée qui ne gère que des fichiers

Il faut savoir que si vous souhaitez céder votre entreprise, les Chambres de Commerce mettent à votre disposition des services efficaces et souvent gracieux.

En l'espèce, il est important de savoir ce que vous avez signé comme contrat et quels sont les engagements de votre mandataire prestataire. Il est difficile de vous répondre sans connaître les éléments contractuels, afin de voir si une faille existe dans leur contrat.

Le cas échéant vous pouvez nous contacter via notre adresse mail située sur notre blog Legavox

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>